

Bleu : réponses direction

Rouge : commentaires CGT

MARCHE DE L'ENTREPRISE :

-Tonnages et évolution en valeur sur le mois de décembre 2022 et cumuls par activité.

Au global, les ventes du mois de décembre 2022 pour la GMS France affichent un volume de -7,6% (-8,4% pour la marque FM), soit en cumul de +2,7% (+1,2% pour la marque FM).

-Evolution des volumes des différents marchés.

CHARCUTERIE :

Au global, les ventes du mois de décembre 2022 affichent un volume de -8,8% (-10 % pour la marque FM), soit en cumul +0,4% (+1,1% pour la marque FM).

Le jambon de porc FM est à -15,7% et le jambon de volaille FM à -4,5% sur le mois.

TRAITEUR PLATS CUISINES :

Les ventes du mois de décembre 2022 affichent un volume de +0,4% (+9,8% en cumul) et se décomposent ainsi :

- -2,2% à la marque FM (+4,3% au cumul)
- +11,5% en MDD
- +35,9% autres (export et divers)

TRAITEUR MER :

Les ventes du mois de décembre 2022 affichent un volume de -16,1% (-1,9% en cumul) et se décomposent ainsi :

- -12,7% à la marque FM (-2,9% en cumul)
- -17,9% en MDD

- Prévisions des volumes finalisés par activité pour 2023.

| | Total 2022 | Budget 2023 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| CDT AIDES CULINAIRES Kg | 7103 | 6394 |
| CDT MONTFAUT JAMBONS Kg | 19543 | 18694 |
| CDT SIC Kg | 7782 | 7493 |
| CDT CHANTONNAY CH Kg | 13867 | 14284 |
| CDT CCP Kg | 1745 | 1577 |
| Total CDT Charcuterie | 50040 | 48442 |

| | Total 2022 | Budget 2023 |
|---------------------------|--------------|--------------|
| CDT MOUILLERON Kg | 19069 | 20317 |
| CDT TLM Kg | 19682 | 18078 |
| CDT MTT Kg | 2874 | 3041 |
| Total CDT Traiteur | 41625 | 41436 |

| | Total 2022 | Budget 2023 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| FAB AIDES CULINAIRES Kg | 3227 | 2900 |
| FAB MONTFAUT JAMBONS Kg | 16138 | 15202 |
| FAB SIC Kg | 11828 | 10914 |
| FAB CHANTONNAY CH Kg | 16873 | 17177 |
| FAB CCP Kg | 6023 | 5581 |
| Total FAB Charcuterie | 54089 | 51774 |

-Quels sont les impacts des hausses des tarifs, appliquées sur le deuxième semestre, sur les ventes ?

Un ralentissement des ventes dû à l'inflation (baisse des quantités mais aussi report des achats sur les MDD et les enseignes des discounters) qui a été en partie compensé par :

- la météo sur le surimi, les rôtis et les ingrédients,
- le reset et le changement d'ERP d'Herta en jambon de porc
- la hausse du télétravail sur les PCI
- mais augmentation des parts de marché FM

Pour le surimi, une baisse des volumes liée aux augmentations de prix en avril 2022.

CHIFFRE D'AFFAIRES :

-Quel est chiffre d'affaires du groupe FM, pour l'année 2022 ?

En tant que société cotée, la direction est contrainte à une communication financière strictement réglementée. La communication financière relative au chiffre d'affaires et aux résultats 2022 est planifiée le 13 avril 2023 après bourse. Elle sera présentée et commentée le 14 avril en CSE.

Même s'il est vrai que le fait d'être coté en bourse réglemente la communication de l'entreprise sur ses résultats, cela ne l'empêche pas de communiquer le chiffre du groupe. Pour preuve, l'entreprise est entrée en bourse en 2000 et cela ne l'a pas empêché de communiquer sur son chiffre d'affaire tous les trimestres. C'est Billy SALHA qui, à son arrivée, a choisi de mettre un terme à cette transparence et de cacher ces informations aux salariés et à leurs représentants.

ENERGIES :

- Quel est le montant global des aides de l'état ?

La direction dit qu'elle n'a reçu aucune aide de l'état sur l'exercice 2022. S'agissant de 2023, les dispositifs d'aides de l'état ne sont pas encore précisément établis et communiqués. Ils évoluent encore au jour le jour.

APPELS D'OFFRES :

- Point sur les différents appels d'offres en cours.

Il n'y a pas d'appels d'offres majeurs en cours.

-Quel est le résultat définitif de l'appel d'offre concernant le jambon U ?

Il y a une perte d'environ 50% des volumes à la suite de la volonté de Système U de séparer ses marchés. La date d'arrêt des jambons supérieurs, avec et sans couenne, n'est pas encore actée, mais devrait intervenir sur la fin d'année 2023.

Modification des grammages gamme Paris prévue sur le mois de juin 2023.

-Quels seront les conséquences pour les sites concernés ?

La perte des volumes U ne serait probablement pas effective avant le dernier trimestre 2023. Il y a un travail sur la répartition des volumes sur un périmètre identique à 2022 et un travail sur un rééquilibrage des volumes entre CHCH, MTJ et la SIC pour la fin 2023 début 2024.

NEGOS COMMERCIALES :

- Point sur les négociations commerciales par enseigne.

Les négociations sont en cours dans toutes les enseignes, à ce stade aucun accord n'a été trouvé.

- La date butoir de signature est le 1er mars

PRODUCTIVITÉ :

- Quels sont les gains de productivité (kilos/heure ou TRS) réalisés par chaque site de l'UES en 2022 ? Quels étaient les objectifs fixés pour chaque site ?
- Quels sont les objectifs de productivité (kilos/heure ou TRS) fixés par la direction pour l'année 2023 ? Détail par site ?

Toutes les données ne sont pas consolidées à date.

VENTE CCP :

-Où en est le projet de vente ? Quelles sont les entreprises qui se sont positionnées ?

-Quel est le prix de vente ?

-Nous vous demandons une présentation du calendrier de la vente.

-Calendrier du transfert de la production vers l'UES.

-Vers quels sites ? Quels volumes ?

-Calendrier des travaux pour chaque site.

-Point sur les nouveaux besoins en termes d'emplois sur les sites retenus.

Plusieurs repreneurs se sont positionnés. La direction attend que l'un d'entre eux demande la négociation exclusive. La direction a rappelé que sa priorité ira au repreneur qui s'engage à conserver tous les emplois.

La CGT émet des réserves sur les propos de la direction, car des salariés du site de Plélan se sont vu proposer des ruptures conventionnelles. Pourquoi inciter les salariés à partir si le repreneur s'engage à garder 100% de l'effectif ?

FLEURY SHOP :

-Bilan de l'activité pour 2022.

Un conseil d'administration de Fleuryshop va être programmé en février ou mars dès que le bilan 2022 sera consolidé.

MOUILLERON :

- Point sur l'avancée des travaux.

Les travaux battent leur plein sur l'usine (Réception S3, Cuiseur, Ligne 20, Salle blanche et suremballage). La première baquette « ACO2 » est bien attendu pour début avril. De plus, la cohabitation avec la production se fait de manière satisfaisante.

- Nous vous demandons un point sur les volumes à date.

Pour 2022, il a été produit 19 110T de barquettes. Pour 2023, la prévision est de 19 740T dont 3 250T de barquettes bois, 4 180T de sachets & cassolettes et 12 310T de barquettes Pagode.

MONTIFAUT JAMBON :

Selon l'article L2312-8 du code du travail, le CSE est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur l'introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;

De ce fait, pourquoi n'avez-vous pas respecté la procédure « information/consultation des élus CSE » dans le cadre du transfert de certaines activités de CCP sur Montifaut Jambon ?

Les élus CSE devant rendre un avis motivé concernant le projet de transfert d'activités du site de CCP vers le site de Montifaut Jambon, nous vous demandons les éléments suivants :

Avant le transfert d'activités :

- Nombre détaillé de salariés, ventilés par statut (CDI, CDD, intérimaire...), par CSP, service et métier,
- Evaluation de la charge de travail en volume et heures de MOD, dans les différents services du site de MTJ
- Evaluation des risques,
- Organigramme détaillé

Après le transfert d'activités :

- Nombre détaillé de salariés, ventilés par statut (CDI, CDD, intérimaire...), par CSP, service et métier,
- Evaluation de la charge de travail en volume et heures de MOD, dans les différents services du site de MTJ
- Evaluation des risques,
- Organigramme détaillé,

Nous vous demandons le détail des moyens mis en œuvre pour le passage « avant transfert/après transfert ».

Face à chacun de ces moyens, nous vous demandons un chiffrage précis de l'impact sur la charge de travail.

Quelles sont les conséquences environnementales de ce projet ?

Nous vous demandons de nous remettre l'étude de faisabilité que vous avez dû effectuer dans le cadre de ce projet.

Sur les deux points (vente CCP et transfert d'activités sur Montifaut Jambon), la direction a l'obligation de consulter le CSE avant d'avancer sur le projet. Devant le refus de la direction de respecter le code du travail, les élus CGT ont informé le Président du CSE et ses compères de la saisine de l'inspection du travail pour entrave au fonctionnement du CSE.

CHANTONNAY CHARCUTERIE :

-Point sur l'avancement des travaux du parking.

Le planning initial est respecté, les travaux avancent bien. Pas d'alerte sur le chantier en cours.

-A plusieurs reprises, les salariés et leurs élus vous ont alerté sur le manque de sécurité sur le parking mis à leur disposition le temps des travaux. Suite à votre inertie sur le sujet, plusieurs véhicules ont été dégradés dans la nuit du vendredi 6 au samedi 7 janvier. Comment vont être indemnisés les salariés concernés ?

Nous vous demandons de mettre les moyens nécessaires afin de garantir la sécurité des salariés et de leur véhicule.

Un acte de vandalisme a été signalé le 07/01/23 sur le parking concernant deux véhicules.

L'indemnisation des dommages sera faite par les assurances respectives des salariés, suite à un dépôt de plainte en Gendarmerie.

Il s'agit de vol, il n'y a eu aucune menace auprès des salariés.

Depuis cet épisode, la décision a été prise de maintenir l'éclairage sur ce parking toute la nuit alors qu'il était coupé auparavant sur la période sans embauche/débauche (de 23H30 à 3H30) pour une question de sobriété énergétique.

La CGT avait déploré le choix de la direction de coupé l'éclairage sur le parking la nuit. Cela démontre une fois de plus, que la priorité de nos dirigeants n'est pas la sécurité des travailleurs et de leurs biens. Que ce serait il passé si un salarié s'était retrouvé face à face à ces « vandales » ?

LOGISTIQUE :

- Où en est la négociation avec les clients sur les pénalités logistique ?

Il n'y a pas plus d'avancées sur le sujet que le mois dernier.

COMEX GROUPE :

-Suite aux derniers départs, nous vous demandons la liste des personnes qui composent le COMEX.

Billy SALHA, Directeur Général Groupe

Jean Sébastien BARDET, Directeur DSI

Antoine BELOT, DRH Groupe et Communication

Sophie BOGDELIN, Directrice Générale Be to Be

Gérard CHAMBET, Directeur Général des Opérations

Jean-François FOURNIER, Directeur Général GMS France

Peggy KERJEAN, Directrice PMO et RSE

Vincent MARTINAUD, Directeur Juridique

Mathias MATTIUZZO, Directeur Digital & CRM

Philippe TEISSEIRE, Directeur Administratif et Financier

La CGT déplore la trop faible présence de femme au COMEX. Ce point fait partie des inégalités femmes/hommes encore trop présentes dans l'entreprise.

EFFECTIFS :

- Point sur les effectifs par site, intérimaires, CDI, CDD et saisonniers.

Au 30/12/2022

| | CDI | CDD | Intérimaires |
|-------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Fleury Michon SA | 188 (-1) | 5 (=) | 1 (-1) |
| Chantonnay Charcuterie | 246 (+3) | 39 (+7) | 1 (-4) |
| Montifaut Jambon | 428 (-4) | 17 (+1) | 8 (+2) |
| Aides Culinaires | 136 (-1) | 7 (=) | 2 (-2) |
| Mouilleron | 373 (-4) | 33 (+1) | 7 (-1) |
| TLM | 286 (=) | 23 (+1) | 2 (-1) |
| Montifaut Traiteur | 80 (+2) | 6 (+2) | 0 (-3) |
| Logistique | 227 (-1) | 5 (=) | 16 (+9) |
| Pouzauges Adm Cial | 373 (-1) | 31 (-2) | 1 (+1) |
| Fleury Michon LS | 2149 (-4) | 161 (+10) | 37 (+1) |
| F M - UES Vendée | 2337 (-5) | 166 (+10) | 38 (=) |

Pour ce début d'année, les CDI continuent de diminuer et dans le même temps, les contrats précaires repartent à la hausse mais ne suffisent pas non plus à absorber les emplois détruits en 2022.

La direction a annoncé qu'elle allait continuer à détruire des emplois en 2023.

- Détails des variations sur la population CDI par rapport au mois dernier
(Embauches, départs, suspensions de contrat...) Détail par CSP.

| | Cadre | Agent de maîtrise | Technicien | Employé | Ouvrier | Total |
|---------------|----------|-------------------|------------|----------|----------|-----------|
| Décès | | | | | 1 | 1 |
| Retraite | | | | | 4 | 4 |
| Licenciement | | | | | 3 | 3 |
| Rupture Conv. | 2 | | 1 | | 1 | 4 |
| TOTAL | 2 | 0 | 1 | 0 | 9 | 12 |

La CGT dénonce encore une fois, le départ de 7 travailleurs CDI à l'initiative de l'employeur.

- La CGT demande que chaque départ CDI soit remplacé par un nouvel emploi CDI.
La Direction s'était engagée au printemps à réaliser une trentaine de CDI ouvriers. Depuis avril 2022, 56 CDI ouvriers ont été réalisés.

Pour la CGT, le compte n'y est pas car, malgré les 56 CDI créés, l'effectif ouvrier continue de baisser passant de 1482 à 1434 en un an. Cette casse discontinue n'est pas sans conséquence sur les conditions de travail.

- Nombre de CDI faits sur le mois. Détail par établissement et par CSP.

7 CDI réalisés et 12 départs

- Point sur la cooptation. Détail par site.

2 cooptations réalisées sur le site de Chantonnay en 2022

2 cooptations réalisées sur le site de MTJ en 2022

Taux d'absentéisme par site.

Sur décembre, le taux d'absentéisme UES est de 9,50%.

Cette moyenne est presque deux fois plus élevée que la moyenne nationale (4,8% en 2021).

L'absentéisme ne cesse d'augmenter avec des niveaux très élevés pour les ouvriers/employés (au-dessus des 10%). L'absentéisme augmente également dans la catégorie TAM/Cadre passant de 3,80% à 4,43% en un an.

Que fait la direction face à ce constat : à part de continuer à détruire les emplois, RIEN !!! Dernière le mot « absentéisme », c'est la santé des travailleurs qui en jeu et il devient plus qu'urgent que la direction remplisse ses obligations de préserver la santé des travailleurs de l'entreprise. Cette dernière ne s'en porterait que mieux.

ÉTAT DES COMPTEURS :

- Moyenne des compteurs par site.

| Sites | Taux de précarité (%) | Moyenne des compteurs (Heures) |
|-----------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Aides Culinaires | 6,75 | 9,47 |
| Montifaut Jambon | 6,06 | 7,26 |
| Chantonay Charcuterie | 15,31 | 3,49 |
| Mouilleron | 10,11 | 1,31 |
| Montifaut Traiteur | 11,65 | 14,72 |
| TLM | 8,25 | 4,78 |
| Logistique | 6,81 | 2,43 |
| Pouzauges Adm Cial | 7,76 | 14,66 |
| SA | 3,07 | 29,15 |
| TOTAL | 8,39 | 6.35 |

- Combien de salariés ont fait plus de 6 semaines > à 42h ? Détail par site.

A fin décembre

| SITES | NOMBRE DE SEMAINES DE + de 42 H |
|------------|---|
| TLM | 1 salarié a fait 7 semaines 1 salarié a fait 8 semaines 1 salarié a fait 9 semaines 1 salarié a fait 10 semaines |
| MLN | 1 salarié a fait 7 semaines 1 salarié a fait 8 semaines 1 salarié a fait 9 semaines 1 salarié a fait 11 semaines |
| CHANTONNAY | 2 salariés ont fait 8 semaines |
| MTJ | 1 salarié a fait 9 semaines |

SECURITE, SANTÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL :

-Combien de salariés vont bénéficier de la prise en charge de la carence en 2023 ?

-Détail par CSP (1^{er} et 2^{ème} collègue).

Le bilan sera communiqué dans les prochaines semaines

- Nous vous demandons le nombre d'accidents du travail tel que défini par l'article L 411-1 du code de la sécurité sociale sur le mois de décembre.

- Combien de maladies professionnelles (avec et sans arrêt de travail) ont été déclarées en 2022 ? Combien d'entre elles ont été reconnues ?

Le bilan à fin octobre a été présenté au CSSCT du 7/12/23. Le bilan de l'année 2022 sera présenté au CSSCT du 1/03/23.

- Combien d'enquêtes ont été réalisées suite à ces déclarations ?

- Pourquoi les enquêtes MPI sont réalisées par le service santé au travail ?

Le bilan sera dans le rapport annuel de la médecine du travail

La direction ne répond pas à la question car elle sait pertinemment que les enquêtes MPI sont de la prérogative du CSE et non du médecin du travail !

- Les élus CSE demandent à être destinataires de toutes les déclarations d'accident de travail et de MPI de l'UES Vendée.

Les membres du CSSCT sont destinataires des analyses d'accidents

Là encore, la direction ne respecte pas les instances et notamment le CSE dont les élus doivent être destinataires des enquêtes d'Accidents du Travail et de Maladie Professionnelles.

- Avez-vous eu des signalements de harcèlement moral ou sexuel, des propos ou comportements à connotation sexuelle, depuis le dernier CSE ? Et si oui, quelles suites ont été données ?

1 signalement et une enquête par les référents.

- Combien de déclarations d'accidents de travail ont été faites suites à ces signalements ?

Pas de déclaration d'accident

- Présentation des mesures barrières mises en place sur chaque site, suite à l'évolution du COVID.

La direction dit appliquer les mesures indiquées dans l'avis du COVARIS (Comité de Veille et d'Anticipation des Risques Sanitaires) (COVARIS) :

- Le port du masque est conseillé dans les espaces clos et confinés et surtout lorsqu'une personne présente des symptômes de maladie ou est cas contact.

- Des masques restent à disposition des salariés.

- En cas d'augmentation significative du nombre de cas positifs sur un site, la direction peut temporairement rétablir l'obligation du port du masque.

- Combien de visites de contrôle au domicile des salariés en arrêt de travail, l'employeur a-t-il déclenché en 2022 ?

2 visites

-Nous vous demandons une présentation détaillée des PAPRI Pact du groupe et de chaque site de l'UES.

DUERP :

- Depuis le 1^{er} mars 2022, les travailleurs et anciens travailleurs ont accès au DUERP dans les versions en vigueur durant leur période d'activité dans l'entreprise. Comment sont conservées les différentes versions ? Quels sont les modalités d'accès ?

- Les DUERP et leurs mises à jour doivent faire l'objet d'une consultation du CSE. Nous vous demandons donc une présentation des dernières mises à jour des DUERP.

La direction ayant limité le temps de la réunion, ces points n'ont pu être débattu en séance. Ils seront portés à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

RESTAURANT D'ENTREPRISE :

-L'application « Time Chef » d'Elior est mise à disposition aux salariés de MTT et des AC2 pour leur permettre de bénéficier de leur service. Les salariés ne pouvant pas utiliser cette application demandent des moyens pour avoir accès à ce service. L'application n'est disponible que sur les smartphones.

Cette réunion était initialement programmée le 19 janvier, date de la première journée de mobilisation. A la demande de plusieurs organisations syndicales, dont la CGT, la réunion a été reprogrammée le 25 janvier, avec un créneau plus court. Tous les points de l'ordre du jour n'ont pu être débattu. Ils seront portés à l'ordre du jour de la prochaine réunion planifiée le 27 février.